



- Déterminez l'emplacement de la rigole en tenant compte de l'emprise au sol (zone de sécurité).
- Pour l'arrangement du jeu d'eau présenté ci-dessus, la hauteur max. de chute libre s'élève à moins de 0,60 m. En cas d'une modification (p. ex. déplacement ou complément d'autres éléments, il faut adapter l'espace minimal (et, le cas échéant, un sol amortissant pour la surface de heurt - voir EN 1176-1).
- Effectuez les trous de fondation selon le dessin. Prenez en considération qu'une terre meuble est supposée pour effectuer un montage stable.
- Avant le montage des éléments pré-montés ou des pièces détachées, graissez les vis d'une fine couche de la pâte de montage fournie.**
- Remplissez les trous de béton non armé de la classe C20/25 et recouvrez de sol ou des matériaux pour un pavage (en tenant compte du point N° 2)
- Autorisation d'utilisation après la fin de prise du béton.
- Conformément aux instructions de maintenance, contrôlez les vissages après 4 à 5 semaines et resserrez, si nécessaire.
- Veillez transmettre au personnel compétent les outils spéciaux fournis (par ex. clé hexagone Allen) ainsi que toute documentation spécifique nécessaire à la gestion de sécurité selon la norme EN 1176-7 comme par ex. facture, bon de livraison, confirmation de commande, instruction d'assemblage et de maintenance.